

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 36	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Convention de partenariat pour l'animation du document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Gorges de l'Hérault.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération du 24 octobre 2014, le Conseil communautaire a approuvé une convention de partenariat pour l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault ».

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a été désignée animatrice de ce site et une convention cadre établie avec l'Etat fixe les modalités de suivi, d'animation et de mise en œuvre des objectifs liés à cette action.

La Communauté de communes du Grand Pic St Loup a, pour sa part, été désignée animatrice de la zone de protection spéciale (directive Oiseaux) des « Hautes Garrigues du Montpelliérais » suite au comité de pilotage de septembre 2013.

La Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises est également concernée par le périmètre ce site Natura 2000.

Enfin, la Communauté de communes du Clermontais est quant à elle concernée par les berges de l'Hérault, sur la commune de CANET.

Une clé de répartition pour le financement de l'animation de ce site a été définie en fonction de la surface et de la population concernées par chaque communauté de communes, soit 3,01% pour la Communauté de communes du Clermontais pour la part d'autofinancement (soit 145,70€ en 2014 et 211,51€ pour 2015).

Désormais, et depuis 2016, une convention pluriannuelle de partenariat remplace ces conventions annuelles et le financement de l'Etat est assuré pour 100% de l'animation du document d'objectifs.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention pluriannuelle de partenariat et la convention particulière 2015 telles que présentées en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171002-2017-09-20-25-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017